

Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 1 - Explorateur



### Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Daphnée Sévigny

<https://www.cadre21.org/membres/60efa609ba54b551fd50cbe6>

Date d'obtention : 2022-03-28 19:26:03

## Preuve et attestation de développement professionnel

# Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Qu'il y a plusieurs aspects légaux. ( de respecter l'intégrité des jeunes)

Rôle de chacun ( école, policier et directeur des poursuites criminelles et pénales)

Qu'il existe plusieurs situations de sextages.

Les documents importants dans la trousse.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Certainement, car si j'ai conscience de quelque chose ou qu'un élève me parle de quelque chose. Je vais être en mesure d'aider adéquatement l'élève et suivre facilement les étapes de la trousse.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Bien suivre les étapes de la trousse.